

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N°2023-146 - ADHESION A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA (ADRC)

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

### Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
M. André THIBAudeau

### Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

### Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

### Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée au Cœur de ville, à la Culture et à l'animation

Créée en 1983 à l'initiative du Ministère de la Culture, l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) compte aujourd'hui près de 1 400 adhérents, représentant l'ensemble des secteurs impliqués dans la diffusion et l'exploitation cinématographique (collectivités territoriales, exploitants, réalisateurs, producteurs, distributeurs et programmeurs).

L'Agence intervient au travers de la réalisation d'études, de l'assistance et du conseil pour l'aménagement culturel du territoire. Elle agit en faveur de la diversité des salles, des films et des publics.

L'ADRC accompagne plus particulièrement les collectivités inscrites dans le dispositif « Petites villes de demain », afin de repérer les projets de modernisation, extension et créations de cinémas dans les territoires.

Elle réalise des missions de conseil et d'assistance pour la création et la modernisation des cinémas en vue de permettre la proximité et la diversité du cinéma sur tous les territoires. Les études peuvent porter notamment sur des choix urbanistiques avec l'étude de sites potentiels d'implantation et de projet urbain. Elle apporte également son expertise dans le cadre de mission d'assistance à projet ou de pré-études de faisabilité plus approfondies apportant aux porteurs de projet un suivi au long court.

Pour l'année civile 2024, la cotisation à l'association s'élève à 225 € pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Il est précisé que dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020-096 en date du 24 septembre 2020 et en application de l'article L. 2122-22 24° du CGCT, le renouvellement de cette adhésion pourra être décidé par le Maire.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de solliciter l'ADRC pour étudier, en lien avec l'Association La Bobine, les potentialités d'accueil sur son territoire d'un complexe cinématographique ;

VU les statuts de l'association ADRC, annexés à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, animation en date du 23 novembre 2023 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les statuts de l'Agence pour le développement régional du cinéma, annexés à la présente délibération et d'adhérer à l'association.
- > D'approuver le montant de l'adhésion, s'élevant à 225€ pour l'année 2024.
- > De désigner Mme Sylvie FUSELLIER représentante de la Commune au sein de l'Agence pour le développement régional du cinéma.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le

Le secrétaire de séance,  
Nadège BLANCHARD

Le Maire,  
Danielle CORNET



*Annexe : Statuts de l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC)*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET

Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....13/12/2023.....
- De la publication ou notification le : .....13/12/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*